

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Le-CRILAN-s-oppose-a%CC%80-la-prolongation-de-3-ans>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau
en action > Campagnes et mobilisations nationales > Non à l'EPR de Flamanville > Actualités de campagne > **Le CRILAN s'oppose à la prolongation de 3 ans du décret du 10 avril 2007 autorisant la construction de l'EPR**

16 février 2017

Le CRILAN s'oppose à la prolongation de 3 ans du décret du 10 avril 2007 autorisant la construction de l'EPR

Sur la forme :

La décision de prolongation de 3 ans du décret autorisant la construction de l'EPR jusqu'au 10 avril 2017 a été prise après un marchandage entre la Gouvernement et EDF (Arrêt de Fessenheim contre continuation de l'EPR). A quoi sert **cette demande de l'ASN d'audition de la Présidente de la commission locale d'information de Flamanville, a posteriori de cette décision déjà annoncée, si ce n'est à tenter d'en faire partager la responsabilité à la CLI ?** Il s'agit-là d'une fausse concertation, effectuée à la va-vite (*courriel reçu le jeudi, pour une réponse avant le mardi suivant !*)

Faut-il rappeler une fois encore que le I de CLI signifie information et non intégration ? Le CRILAN ne validera pas une telle manipulation et rappelle qu'en cas d'accident majeur, les membres de l'appareil d'Etat politico-industriel qui auront pris une telle décision seront responsables.

En conséquence, le CRILAN demande à Madame la Présidente de la CLI de faire état de cette position à l'ASN et la rendra publique.

Sur le fond :

Ce nouvel arrêté de prolongation de 3 ans du décret ne change en rien celui de 2007 puisque son article premier (il n'en a que deux) précise que seul le mot « dix » (pour dix ans), sera remplacé par 13. Or, le réacteur EPR aujourd'hui en construction n'est plus le même que le projet présenté à l'enquête en 2006 :)

- 1 - Une première canalisation de rejets a été abandonnée en cours de travaux en zone minière ;

- 2 - Une seconde, creusée par un tunnelier, s'est rapprochée des réacteurs existants, avec une concession d'endiguage identique ;

- 3 - Les avatars durant la construction se sont multipliés (Affaire des grappes,entre autres)

4 - Des anomalies d'homogénéité et de composition de l'acier dans certaines zones du couvercle et du fond de la cuve ont été mises à jour, composition ne respectant pas les réglementations quant aux installations sous pression ;

5 - Le combustible envisagé par AREVA (MOX) a été abandonné au profit d'un combustible à l'uranium plus enrichi, abandonné à son tour pour l'uranium enrichi classique, alors que l'enquête publique sur les rejets radioactifs liquides et gazeux est restée la même.

6 - Les coûts de construction se sont envolés : évalués à l'origine à 3,3 milliards d'euros, plusieurs fois réévalués et estimés il y a déjà plus de deux ans à 10,5 milliards d'euros soit à plus de 300% du coût initial (combien maintenant ?), accroissant le déficit officiel d'EDF (37 milliards reconnus par cette dernière).

7 - L'inutilité de l'EPR, que nous avons dénoncée à l'origine pour la fourniture d'électricité de notre pays est maintenant avérée : Il est prévu de construire une ligne pour exporter 320 000 volts du Nord Cotentin vers le Dorset au Royaume Uni en souterrain et sous marin.

8 - Son incohérence est démontrée dans les faits : Alors que la centrale thermique classique de Cordemais, en Loire Atlantique a été arrêtée à cause de la construction d' une ligne THT du Cotentin vers les Pays de Loire, il a fallu réouvrir cette dernière pour fournir les pointes en période de grand froid.

9 - La situation en ce qui concerne les risques s'est aggravée :

▶ Risques d'attentats

▶ Risques d'accidents

On le sait : L'EPR de Flamanville n'a été conçu par AREVA que comme vitrine commerciale : il lui fallait absolument un prototype français pour être crédible à l'étranger. EDF prend maintenant le relais et les salariés d'EDF, compte tenu du trou financier vont payer la casse (Projet de 5900 suppressions d'emploi).

Le bon sens et la législation française veulent que lorsque la réalisation ne correspond plus au projet initial, on recommence les procédures et en particulier les enquêtes publiques.

Christiane DURCHON, Représentante du CRILAN à la CLI-Flamanville Membre titulaire, collègue des associations

Didier ANGER, membre suppléant de la CLI, collègue des associations Président du CRILAN